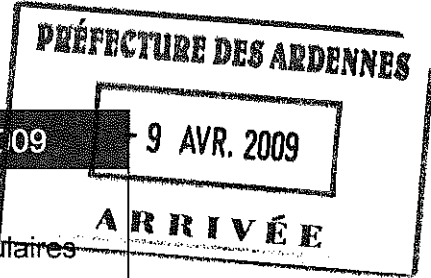




COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°09-12

L'an deux mille neuf,
Le 7 avril, à Metz



Date de convocation	19 mars 2009
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	26
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, Mme Joëlle BARAT, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA-ROSA, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Jean-Pierre FLORENTIN, M. Olivier GUCKERT, M. Didier HERBILLON, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Jean LIPP, M. Pierre PANDINI, Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, M. Jean-François DAMIEN, M. Jean-Claude JACQUEMART, M. Daniel ROUVENACH, M. Marcel VIGNERON, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Jacky NICOLAS (qui a un pouvoir de Mme Jacquet), M. Joseph PLUTA (qui a un pouvoir de M. Wallendorf)

Objet de la délibération :
Opération : Vulnérabilité de l'habitat

Après avoir entendu l'exposé du Président, **Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité**

- décide d'engager une opération de réduction de la vulnérabilité de l'habitat au risque inondation pour un montant de 28 000 € TTC,

- approuve le plan de financement suivant :

Feder (50 %)	14000 €
EPAMA (50 %)	14 000 €
Total	28 000 €

- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Le Président,

Jacques JEANTEUR

